

La Chine : Appropriation, Expropriation de l' Espace Urbain.

Entre soumission et subversion

Modjtaba SADRIA

Professor of Graduate School of Policy
Studies, Chuo University Visiting Professor of
Graduate School of Tohoku University

Ce texte est le resultat d'une investigation englobant deux aspects des pratiques sociales en Chine. Le premier est lié à la situation des travailleurs immigrants à Shanghai, et le deuxième lié au confort né du déplacement des résidents urbains.

I- Aller à Shanghai

Inégalités, niches économiques et diversité des parcours d'accès à l'emploi

Alors que l'économie chinoise se globalise, les migrations internes se sont fortement intensifiées et complexifiées. A Shanghai, le migrant peu qualifié est l'objet d'une ségrégation urbaine, sociale et économique qui le stigmatise dans l'espace public et contribue à l'inscrire dans des niches économiques sur des marchés du travail segmentés. Cependant en parcourant les espaces migratoires, il mobilise des compétences et des ressources. Les stratégies de survie économique des migrants sont productrices de situations d'affiliation ou de désaffiliation sociale dans un contexte d'insécurité.

Dans le cadre de la mise en place d'une économie globalisée, les migrations internes se sont fortement intensifiées et complexifiées en Chine. Les politiques migratoires ont été redéfinies au niveau national et local, notamment dans les grandes villes comme Shanghai. Les modes d'accès à l'emploi se sont transformés, produisant de nouvelles inégalités sociales et économiques. Le migrant peu qualifié apparaît aujourd'hui comme une figure permettant d'analyser le processus de ségrégation et de mise à distance des populations paupérisées.

A Shanghai, si les dispositifs de contrôle des migrations discriminent les migrants peu dotés en ressources sociales, économiques et culturelles, si ces derniers se trouvent le plus souvent relégués à des places disqualifiantes sur les marchés du travail, les migrants développent aussi des compétences intégratives;

celles-ci sont illustrées par leurs parcours de mobilité professionnelle et leurs activités entrepreneuriales.

Nous poserons ici l'hypothèse suivante : si le migrant peu qualifié à Shanghai est l'objet d'une ségrégation urbaine, sociale et économique qui le stigmatise dans l'espace public et contribue à l'inscrire dans des niches économiques sur les marchés du travail, il est cependant capable de mobiliser des compétences et des ressources diverses dans des stratégies qui sont productrices de situations d'affiliation ou de désaffiliation sociale¹.

Politiques migratoires et production d'inégalités sociales à Shanghai

Jusqu'en 1983, des dispositifs de contrôle de la main-d'œuvre rurale empêchent les migrations en dehors de la province où le lieu de résidence est enregistré, notamment le système de domiciliation ou *hukou* (戶口) ; les entreprises rurales (鄉鎮企業, *xiangzhen qiye*) limitent la mobilité géographique en favorisant sur place une mobilité professionnelle (離土又離鄉, *litu bu lixiang*). A partir de 1984, quand les capacités d'absorption de la main-d'œuvre de ces entreprises rurales atteignent leurs limites, se développent à une grande échelle les migrations « hors des cantons » (離土又離鄉, *litu bu lixiang*) ; en raison de la baisse des prix d'achat des produits agricoles et du surplus persistant de main-d'œuvre agricole, le gouvernement chinois assouplit les restrictions de déplacement et autorise la résidence en ville avec un certificat de résidence temporaire. Les mouvements migratoires des campagnes vers les villes, notamment vers les provinces côtières et les grandes villes comme Shanghai, s'intensifient considérablement². La municipalité de Shanghai met en place de nouveaux dispositifs de contrôle des migrations spontanées non organisées par l'Etat ; les migrants sont appelés tantôt « migrants aveugles » (盲流, *mangliu*), tantôt « population flottante et ouvrierspaysans » (流動人口, 農民工, *liudong renkou, nongmingong*). Au milieu des années 1990, la municipalité de Shanghai instaure des quotas pour l'ensemble des migrants sans distinction de province d'origine³, tout en ouvrant ses portes aux migrants diplômés qualifiés par l'attribution d'un *hukou bleu* (藍印戶口, *lanyin hukou*) depuis 1993, remplacé par la carte de résident de Shanghai (居住證, *juzhuzheng*) en 2002. La ville de Shanghai a donc progressivement mis en place des dispositifs de contrôle des populations qui participent à la production de deux types d'inégalités : d'une part entre citoyens et migrants, d'autre part entre les migrants peu dotés en capital culturel et économique et les migrants diplômés ou dotés de ressources financières.

Ces dispositifs produisent des formes de reconnaissance publique et sociale hiérarchisées, distinguant d'une part les migrants peu qualifiés et désignés comme menaçants pour l'ordre public, et d'autre part des migrants qualifiés, définis explicitement comme des acteurs susceptibles de contribuer au développement social et économique de Shanghai. Les premiers, objets de mépris et de stigmatisation sociale, sont marginalisés dans l'accès aux soins médicaux, à la protection sociale, à l'éducation, au logement, tandis que les seconds

bénéficient d'une reconnaissance publique et sociale⁴. Jusqu'en août 2004, les migrants paysans n'avaient pas accès à la protection sociale en ville⁵. En ce qui concerne l'éducation, 42,6% des enfants de migrants dans l'enseignement primaire et 25% dans l'enseignement secondaire suivaient en 2002 leur scolarité dans des écoles privées non reconnues par l'Etat pour enfants de migrants (民工子弟學校, *mingong zidi xuexiao*), faute de pouvoir payer les frais supplémentaires obligatoires pour les titulaires d'un *hukou* rural dans les écoles publiques de la municipalité⁶.

Le recensement de la population migrante de Shanghai de 2000 montre aussi une forte concentration (63%) de migrants dans des logements précaires en périphérie de la ville (location chez l'habitant et hébergement dans des dortoirs ou sur des chantiers). En outre, l'obtention d'une autorisation de séjour temporaire (暫住證, *zanzhuzheng*) par un migrant détenteur d'un *hukou* rural ne garantit pas l'accès au statut de citoyen à Shanghai. C'est ce dont témoigne l'un de nos informateurs :

- « Notre ami Xiao Wu a déjà été arrêté deux fois par la police, il a été enfermé dans un centre pendant trois mois! Un jour, il a vu une bagarre dans la rue. Lorsque les policiers sont arrivés, il voulait témoigner, ils lui ont demandé sa carte qu'il avait laissée à la maison, ils l'ont donc embarqué. Après, quand nous avons rapporté sa carte au commissariat, les policiers l'ont déchirée devant nous pour montrer que Xiao Wu était un sans-papier! En fait, les Shanghaiens méprisent les gens qui ne sont pas originaires de Shanghai. Mais ils sont très sympathiques avec les gens qui viennent du Guangdong, car en général ce sont des riches » (*Distributeur de journaux dans le quartier de Zhabei, 32 ans, novembre 2002*).

Si les migrants peu qualifiés sont mis à distance des espaces de droits publics et sociaux, ils sont simultanément l'objet d'une forte sollicitation sur les marchés des emplois peu qualifiés, les nouvelles zones économiques et industrielles faisant appel à de la main-d'œuvre rurale⁷. Mais des politiques discriminatoires viennent aggraver la ségrégation urbaine et sociale. En effet, au début des années 1990, la municipalité de Shanghai a adopté des mesures afin de préserver les intérêts de la main-d'œuvre urbaine sur les marchés du travail primaires en reléguant la main-d'œuvre migrante sur les marchés du travail secondaires⁸. Il est imposé aux entreprises shanghaiennes de cette province à Shanghai. Depuis 2001 elles sont tenues de recruter des migrants sur des contrats collectifs signés entre l'entreprise et la province d'origine avec l'appui d'un bureau de représentation de recruter au moins 15 à 30% de candidats locaux avant de pouvoir employer une main-d'œuvre détentrice d'un *hukou* rural⁹.

Ces formes de relégation se doublent d'un système d'emplois fermés aux migrants. En 1995, la municipalité de Shanghai distinguait trois types de secteurs d'activités : le premier (industrie lourde, textile) est ouvert aux migrants, le second (grande distribution, électronique notamment) est accessible aux migrants seulement en cas de besoin urgent, et le troisième (administration, sécurité, banques, etc.) est entièrement fermé aux

migrants. Le Bureau du travail et de la protection sociale de Shanghai publiait la même année une liste d'une vingtaine d'emplois interdits aux migrants (chauffeur de taxi, standardiste, employé dans les assurances et les banques) ; cette liste a été modifiée en 2001 en fonction des besoins de main-d'œuvre. Malgré leur statut de résident temporaire, les migrants sont toujours exclus de cinq types d'emplois : agent de service dans les administrations et les organisations publiques ; agent de la sécurité publique et de l'environnement de la ville ; agent de service pour la gestion de la copropriété dans les quartiers, vendeur dans les magasins d'Etat, et agent de la propreté dans les aéroports, les gares et le port¹⁰.

- « Je suis originaire du Sichuan. J'ai quitté la compagne à l'âge de 18 ans pour travailler à Chengdu comme femme de ménage. C'était dans une famille très riche. Mon mari est venu me rejoindre deux ans plus tard. Le maître de maison a demandé à mon mari d'apprendre à conduire et d'être son chauffeur privé. C'est comme ça que mon mari est devenu chauffeur. Quelque temps après, notre maître est mort brutalement. Nous avons quitté cette famille et nous sommes venus à Shanghai. Mon mari a cherché du travail, mais il n'avait pas le droit d'être chauffeur, non seulement chauffeur de taxi, mais aussi chauffeur pour des entreprises et autres. Finalement, il a été employé par un entrepreneur hongkongais qui a fait faire des faux papiers attestant qu'il n'était pas un migrant. Cela fait huit ans qu'il est dans ce métier avec des faux papiers. Nous n'osons pas dire aux gens de son entourage que nous sommes un couple, sinon, nous risquons de révéler son identité. Si un jour son patron actuel s'en va, il ne trouvera plus de travail comme chauffeur » (*Femme de ménage originaire du Sichuan, 37 ans, juin 2004*).

Les migrants ont certes bénéficié ces dernières années d'une amélioration de leurs conditions. Ils peuvent circuler plus librement d'une province à une autre, d'une région à une autre. Les acteurs politiques tentent d'élaborer de nouvelles politiques d'insertion professionnelle des migrants en énonçant la volonté de lutter contre l'importance toujours plus grande des inégalités sociales¹¹. A Shanghai, les interdictions aux migrants dans certains secteurs d'activités ont été levées. Mais les migrants peu qualifiés demeurent à Shanghai l'objet d'une ségrégation urbaine, sociale et économique qui les stigmatisent dans l'accès à l'emploi.

Segmentation du marché du travail, niches économiques et compétences spécifiques

Les dispositifs d'action publique à Shanghai contribuent pour partie à segmenter le marché du travail en favorisant la formation de niches économiques où les migrants peu qualifiés, souvent originaires d'une même province, constituent l'essentiel de la main-d'œuvre ; cette présence résulte à la fois de contraintes et de l'appropriation de segments du marché par les migrants eux-mêmes. Selon le recensement de 2000, les migrants sont présents en grand nombre sur des segments de marchés du travail secondaires où très peu accèdent à des métiers qualifiés. Les industries textiles et mécaniques et le secteur la construction emploient majoritairement des migrants peu qualifiés. A côté de ces niches économiques, les migrants sont également

présents dans les services (commerce et restauration) dans l'agriculture et la pisciculture. A Pudong par exemple, où subsistent des zones agricoles, beaucoup de jeunes gens abandonnent les activités agricoles, embauchent des migrants ou leur louent leur terre pour aller travailler dans l'industrie où les revenus sont plus élevés.

L'émergence de niches économiques est liée à la conjonction entre des contraintes et des opportunités d'emploi d'une part, et des stratégies migratoires d'autre part. Ces dernières sont à la fois individuelles et collectives et révèlent les capacités des migrants à mobiliser des ressources. Ceux-ci se rassemblent en fonction de leurs appartenances provinciales et se mobilisent dans des niches économiques ou produisent des petites activités, comme par exemple le ramassage des ordures ou la livraison d'eau potable à domicile¹².

Si l'expérience migratoire produit des pertes de savoirs et de qualifications, elle donne aussi l'occasion de réutiliser et de mobiliser des ressources diverses autour d'activités de survie. Les migrants développent des compétences à partir de l'expérience, qui émergent des situations de précarité et d'urgence¹³. Ce sont les réseaux de solidarité et d'entraide entre migrants issus de la même région qui vont favoriser la production et la reconnaissance de compétences et d'expériences.

Dans les niches économiques, les migrants travaillent dans des conditions d'emploi instables, n'ont pas de perspective de mobilité professionnelle ascendante, et sont peu rémunérés. Avec les réformes, la fermeture de certaines entreprises d'Etat, l'intensification du travail, les nouvelles exigences de qualité, l'insertion dans l'économie mondiale sont autant de facteurs qui ont provoqué une surexploitation de la main-d'œuvre constituée de migrants peu qualifiés. Dans certains secteurs, notamment la construction, les migrants sont payés à l'année mais l'absence de contrat de travail les prive parfois de tout recours en cas de non versement de leur salaire. De même, l'accès à la protection sociale n'est pas garanti. D'autres sont payés à la pièce. Les journées de travail de quatorze heures (surtout dans les entreprises privées), l'absence de pause pour les repas, l'impossibilité de dormir pour ceux qui travaillent de nuit, le non-paiement des heures supplémentaires au tarif en vigueur sont monnaie courante.

Les migrants peu qualifiés, non reconnus et perçus comme non intégrables, apparaissent comme les nouveaux surnuméraires¹⁴ de la société chinoise, inemployés ou employés de manière précaire, intermittente. Contraints à une flexibilité maximale, le migrant doit s'ajuster à des formes de travail précaires souvent liées à du « sale boulot ». Hors statut, il est exposé au déficit de protection sociale et de revenu, devant subir discontinuités, incertitudes et vulnérabilité dans l'accès à l'emploi¹⁵, du fait de normes non standard d'utilisation de la force de travail. Si les « surnuméraires » en Europe de l'Ouest ont le choix entre la résignation et la violence sporadique ou la « rage »¹⁶, en Chine, ils se mobilisent de temps à autre en manifestant leur désespoir et en prenant le risque d'être réprimés.

Parcours migratoires : entre affiliation et désaffiliation

Malgré ces conditions économiques et sociales, les parcours professionnels des migrants peu qualifiés définissent une diversité d'itinéraires d'intégration. Les mobilités géographiques et professionnelles font émerger des figures d'entrepreneurs ou de « hobo », analogues aux ouvriers migrants sans emploi fixe qui travaillaient de manière discontinue et sur des sites dispersés de Chicago à l'Ouest des Etats-Unis au début du XXe siècle¹⁷. La force des liens tissés par les réseaux familiaux d'entraide et d'interconnaissance transforme ces migrants peu qualifiés en des acteurs de leur migration. Mais, inversement, celle-ci peut aussi produire des exclusions de l'intérieur et une perte de reconnaissance sociale.

Migration et mobilité professionnelle

La migration permet la mobilité professionnelle. Certains paysans deviennent commerçants, notamment sur les marchés de produits agricoles où ils louent une échoppe qui les contraint souvent à résider sur place du fait de leurs faibles ressources financières. Ils quittent des situations de travail très dures pour accéder à des activités en milieu urbain qui leur assurent davantage de revenus, mais ne leur garantissent pas l'accès à un statut social. D'autres paysans occupent des emplois d'ouvriers sans obtenir de statut stable. Tout dépend du secteur d'activités et de leurs capacités à faire reconnaître leurs compétences¹⁸.

Si, dans l'économie socialiste, l'employé d'une entreprise d'Etat ne pouvait cumuler plusieurs emplois, aujourd'hui du fait de la marchandisation de la force de travail, les migrants peu qualifiés peuvent développer sur les marchés de l'emploi urbain des parcours où alternent ou bien se superposent plusieurs activités marchandes et non-marchandes : activités industrielles, activités agricoles, activités de service. Quand les migrants ne peuvent plus exercer d'activités industrielles dans des entreprises à Shanghai, et en fonction du rythme des récoltes, ils rentrent dans leurs villages pour travailler aux champs ; nous avons notamment rencontré cette situation avec les hommes qui travaillent dans le secteur de la décoration intérieure.

Circulations migratoires et dynamiques entrepreneuriales

Certains migrants peu qualifiés développent des stratégies individuelles et collectives sur la base de réseaux de solidarités et d'échanges familiaux et communautaires. De petits entrepreneurs ont par exemple mis en place des agences intermédiaires pour l'emploi, créé de nouveaux services urbains comme des salons de coiffure, des restaurants ou des commerces de proximité ; nous avons par exemple rencontré des migrants du Nord-Est qui ont créé dans le Sud de la Chine une chaîne de restaurants spécialisés dans la gastronomie du Nord-Est et aussi des migrants originaires de Wenzhou qui jouent un rôle majeur dans le développement de l'industrie du cuir. Ces entrepreneurs créent de véritables niches économiques ; devenus patrons, ils embauchent des migrants originaires de leurs provinces qu'ils intègrent dans leurs réseaux économiques.

Ainsi se développent des dynamiques commerciales et entrepreneuriales. On peut faire l'hypothèse que les plus diplômés, notamment les jeunes, les développent à un niveau plus individuel quand les moins qualifiés activent des réseaux à un niveau collectif. Le sentiment d'appartenance à un même village et la chaîne de confiance que celui-ci sous-tend assure alors les conditions de succès de l'activité économique dans un cadre commercial ou entrepreneurial. Ces entrepreneurs créent leurs règles, conventions et normes sur des segments de marché qu'ils investissent, et développent de nouveaux savoir-faire.

Plurimigration et pluriactivité

Les migrants peu qualifiés développent aussi des parcours de mobilité d'une province à l'autre. La plurimigration est toujours provoquée par l'urgence à sortir d'une situation de survie : « quel que soit l'endroit, nous voulons manger à notre faim et avoir du travail, c'est tout », dit un jeune tailleur de 34 ans (*Entretien sur un marché de produits agricoles dans le quartier de Zhabei, 2002*). Plurimobilité et pluriactivité structurent les parcours migratoires sur des modes différents selon l'âge, le sexe, la province d'origine, les qualifications et les compétences professionnelles, et la nature des activités économiques pratiquées. Les répertoires d'emplois des migrants s'élargissent au cours de chaque nouvelle expérience migratoire à partir du développement d'une pluralité de points d'ancrages sociaux et économiques. Mais plurimigration et pluriactivité ne vont pas toujours de pair. En effet certains migrants ont circulé en développant des liens économiques autour d'une même activité dans plusieurs provinces, là où d'autres se sont trouvés contraints de convertir leurs savoir-faire dans plusieurs activités.

Quand la plurimigration s'organise autour d'une même activité, les différentes situations de travail s'enchaînent dans une plus grande continuité. Les migrants se déplacent, circulent le long de lignes de réseaux économiques liés à une production pour s'arrêter dans des lieux situés dans différentes provinces. La continuité entre différentes situations de travail autour d'une même activités peut se rompre à un moment donné - par exemple en cas de licenciement - pour s'organiser alors autour d'activités de nature différente.

- « J'ai commencé à 17 ans à l'usine, je me suis mariée à 25 ans et j'ai eu mon premier enfant à 27 ans. Donc, j'ai travaillé de 17 à 27 ans à l'usine. Je suis allée partout, dans le Henan, le Jilin... ; chez nous, le salaire est très bas, dans les autres provinces le salaire est plus élevé. J'ai appris ce métier à faire des chaussures en cuir pendant un an à Huaiyin dans le Jiangsu et je suis revenue près de chez moi à Zhuyong où j'ai travaillé pendant un an. Ensuite, je suis allée dans le Henan, j'y ai travaillé pendant un an dans une entreprise privée où quelqu'un m'avait introduite. Ensuite, je suis allée travailler à Anyang pendant quelques mois, le patron n'était pas bien, il ne nous payait pas. Après, je suis rentrée chez moi pour travailler pendant un an dans une entreprise rurale, succursale d'une usine de Shanghai. Puis je suis encore allée dans le Jilin un an, après je suis rentrée et j'ai travaillé trois ans à Wuxi et pendant six mois

dans le Jiangsu. Puis je suis retournée au village et j'ai travaillé de nouveau dans cette entreprise rurale. Un Shanghaien est venu ouvrir une usine, il a demandé à mon mari de former les ouvriers, j'y ai travaillé pendant deux ans. Ensuite, à Danyang chez nous, ils ont ouvert une usine de chaussures, ils ont demandé à mon mari d'y aller, c'était très dur. J'ai suivi mon mari, nous travaillions ensemble, parce qu'il faisait des semelles, et moi je faisais le dessus des chaussures, chacun a sa spécialité. Moi, je n'avais pas envie de bouger, je gagnais 1000 yuans dans mon entreprise rurale, ils insistaient pour que j'y aille, nous y sommes allés finalement. Dans cette usine, il manquait des modèles de chaussures, mon mari devait créer de nouveaux modèles. Il est intelligent, mais il a perdu ses parents très tôt. Nous sommes restés un an à peu près. Mon mari ne s'occupait pas de la fabrication, nous avons fait venir quelqu'un de l'entreprise rurale de notre village pour la vente, pendant un an les affaires marchaient très bien. Mais le patron voulait tout garder pour lui, nous sommes alors partis dans le Jiangxi à Jingdezhen où nous avons loué un rayon dans un magasin pour vendre les chaussures. Ça n'a pas bien marché, nous sommes rentrés six mois après. Le Shanghaien qui avait créé son usine à Danyang connaissait mon mari et lui a dit : « crée ta propre usine » et nous l'avons créé en 1985. Au bout de trois ans, nous avons fait faillite et nous sommes partis. En 1989, nous sommes allés travailler dans une entreprise rurale chez nous, mon mari gagnait 1500 yuans par mois. Comme nous avions des centaines de milliers de yuans à rembourser, nous sommes venus à Shanghai » (*Femme originaire du Jiangsu, 38 ans, rencontrée sur un marché de produits agricoles dans le quartier de Zhabei, 2002*).

Ces parcours de plurimigration s'organisent autour d'une pluralité d'affiliations économiques et d'inscriptions spatiales. Ils sont faits de réversibilités récurrentes : les migrants reviennent plusieurs fois dans leur village d'origine pour repartir ensuite dans une autre province. Les acteurs de cette plurimigration peuvent donc être définis comme des « hobos » qui circulent d'une province à une autre sur un mode nomade en s'incrustant dans une diversité d'activités économiques sur des territoires différents.

Exclusions de l'intérieur et perte de reconnaissance sociale

Toutes les formes de migration peuvent produire des « exclusions de l'intérieur »¹⁹ quand, au cours des différentes étapes, la migration s'accompagne d'une perte de ressources économiques, sociales et identitaires, d'un effacement puis d'un déni des qualifications, comme c'est le cas de ces fonctionnaires licenciés et contraints à une reconversion professionnelle.

- « J'ai été fonctionnaire dans l'administration locale du bourg. Je m'occupais du recensement et de la gestion des champs. En 1990, dans l'Anhui, il y eut la réforme de l'administration locale. Certains bourgs ont fusionné. Donc des fonctionnaires ont été licenciés. J'ai été renvoyé dans un village pour être instituteur non titulaire. En 1996, les enseignants non titulaires pouvaient être titularisés à condition

d'avoir débuté avant 1984 ; moi j'avais commencé en 1990 seulement. Donc j'ai été de nouveau licencié. J'avais un parent qui travaillait à Shanghai dans la construction, j'ai pensé qu'il fallait essayer. Je suis donc venu. Je me suis inscrit dans une agence pour l'emploi, j'ai trouvé un travail dans une usine tout de suite. Je m'occupais des stocks dans l'entrepôt. Puis, l'usine a fermé. En 2001, je suis venu dans cette usine et j'y suis resté jusqu'à aujourd'hui. Je travaille comme responsable du stock » (*Entretien dans une usine de rénovation de meubles, décembre 2003*).

Dans un contexte économique incertain où l'économie de marché signifie aussi chômage et pauvreté, les exclusions de l'intérieur peuvent traduire un processus d'éviction des marchés du travail urbain.

Aujourd'hui à Shanghai la conjonction entre l'arrivée de populations migrantes mises à distance et perçues comme indésirables, des politiques migratoires discriminantes et la formation de niches économiques génèrent des inégalités économiques et sociales de plus en plus marquées. L'accès des migrants a des formes d'activités plus ou moins visibles apparaît comme le produit de processus de segmentation des marchés du travail, mais aussi des stratégies individuelles et collectives des migrants dans ce contexte de précarisation et de montée du chômage où les discriminations et les ségrégations s'exacerbent sur les marchés du travail en produisant des hiérarchies et des différenciations d'accès à l'emploi. Dans une société chinoise traversée simultanément par des processus d'intégration et de marginalisation, la question de l'accès à un statut se pose alors en des termes particulièrement cruciaux²⁰ là où les rôles étaient distribués sur un mode moins excluant dans la société maoïste. Dans cette situation d'insécurité sociale, l'économie chinoise se pluralise à partir de la différenciation de formes de travail et d'activités auxquelles accèdent les migrants peu qualifiés qui parcourent une diversité de routes migratoires internes. Avec la diversification des types de migrations en Chine et la multipolarité des territoires circulatoires émergent ces deux figures du petit entrepreneur et du « hobo » qui démontrent leurs capacités individuelles et collectives d'articuler des lieux et des activités économiques dans une lutte contre la pauvreté et pour la reconnaissance sociale²¹. Le sociologue occidental est alors conduit à s'interroger sur ce qui peut apparaître comme faisant « analogie » entre des processus d'intégration économique et de désaffiliation sociale « la-bas et ici ».

II- Shanghai : la recherche du confort par déplacement des résidents urbains

Le cas de jianyeli, projet-pilote de restauration

Cette partie de l'étude s'intéresse aux modalités de l'accession au confort moderne dans l'habitat à Shanghai au début du XXI^e siècle. Il interroge, plus précisément, les conséquences sociales du désinvestissement de l'Etat du secteur du logement. Tributaire de la poursuite des réformes économiques, le régime chinois œuvre aujourd'hui à l'édification d'un encadrement juridique du développement urbain. L'évolution de la législation

de la propriété met-elle pour autant en question la domination étatique? De quel poids pèse la mobilisation du droit par la société au regard de la conquête d'avantages matériels ? La monographie du projet-pilote de restauration, dont fait l'objet le quartier historique de Jiynyeli, permet de comprendre le rôle joué par le confort moderne dans les déplacements de résidents urbains à Shanghai.

Les Chinois aspirent-ils au confort moderne ? Cette interrogation qui peut paraître incongrue incarne l'air du temps dans nombre de grandes villes chinoises, à Shanghai tout particulièrement. A l'heure de la rénovation de fond en comble de l'espace résidentiel de la mégapole, ses habitants sont incités à acquérir un logement par leurs propres moyens. Tandis que les autorités s'efforcent de rentabiliser l'espace urbain, les résidents reformulent leur conception du bien-être domestique. Entre les ambitions des politiques et les préoccupations des habitants, l'accès au confort met en scène le jeu des contradictions entre dirigeants et dirigés, tout en orchestrant leurs aspirations communes. Mes premières investigations avaient exploré le profond décalage, au tournant du siècle, entre la livraison massive d'habitations neuves sur le marché et la demande effective de la population shanghaienne²². En filigrane, apparaissait la question du changement social. Le régime chinois, tributaire de la poursuite des réformes économiques, œuvre aujourd'hui à l'édification d'un encadrement juridique du renouvellement urbain. Face aux excès de la promotion immobilière, quels sont les recours possibles pour les citoyens de Shanghai ? Cet article revient ; en premier lieu, sur les enjeux du passage du secteur du logement à l'économie de marché. Il présente les conséquences sociales du redéploiement du parc résidentiel à Shanghai et insiste sur le rôle fondamental joué par les déplacements de population dans la course au développement urbain. L'étude monographique de Jianyeli(建業裏), un quartier historique objet d'une opération de restauration-pilote ; relate en second lieu, le déroulement de négociations engagées suite à une procédure d'expulsion.

Le paradigme du confort ou les métamorphoses de l'accession au logement

En 2000, alors que l'Etat achevait le démantèlement du *fuli fen fang* (福利分房), c'est-à-dire l'attribution du logement dans le cadre du système de bien-être, les quatre cinquièmes des résidents métropolitains ne souhaitaient pas investir dans l'achat d'une habitation neuve. Pour les autorités, la dégradation des conditions de logements justifiait la transformation des règles de l'accession à l'espace domestique ; du principe de mérite, il s'agissait de basculer vers une logique de marché. Pour les citoyens, le statut même de l'habitat s'en trouvait profondément modifié.

Denrée rare, le logement avait été, jusqu'au début des années 1990, distribué avec parcimonie par l'Etat. Si l'habitant ne disposait alors d'aucune marge de décision quant à son lieu de résidence, il n'était pas davantage

reconnu comme maître en sa demeure. Il ne pouvait au mieux que jouir de l'utilisation d'un bien collectif. Une des conséquences majeures de la privatisation du secteur de l'immobilier résidentiel fut de rendre à l'habitant son statut de patrimoine inaliénable. Par ricochet, le rapport liant le logis à ses occupants fut également bouleversé. L'habitant, d'agent passif, redevenait subitement acteur de sa propre existence. A condition d'en posséder les moyens, la commercialisation du logement neuf offrait, à tout résident urbain, la possibilité d'ancrer sa sécurité dans le lieu de son choix, ainsi que de faire fructifier le capital investi. Tandis que l'accession à l'habitat fut identifiée à un placement financier, le confort moderne, privilège à conquérir, fut associé à la propriété. Quelles incidences sociales allait avoir la commercialisation des logements neufs ? L'espace domestique deviendrait-il le foyer de nouvelles exigences des habitants ? Celles-ci se refermeraient-elles sur la sphère privée ou contribueraient-elles, au contraire, à l'émergence d'un espace public fondé sur la défense d'intérêts communs ?

Plusieurs projets de recherche se penchent actuellement sur ces interrogations²³. Dans le domaine des études urbaines, Chen Yingfang reprend les concepts de « ville » et de « société urbaine » formulés par Marx Weber afin de questionner le statut effectif du citoyen chinois contemporain. Le décalage existant aujourd'hui entre « résidents passifs » et « citoyens participant à la vie de la cité » pose la question de l'élaboration du lien social²⁴. L'émergence de la société civile à Shanghai se situe également au centre des préoccupations de Bao Yaming. Ses investigations transposent les thèses du « droit à la ville » et de « la production de l'espace » d'Henri Lefebvre dans le contexte shanghaien, et se focalisent sur les mutations de l'espace public²⁵. Parallèlement, les universitaires travaillant sur les « communautés résidentielles » (社區, *shequ*) et sur les « associations de résidents » (居民協會, *jumin xiehui*)²⁷ envisagent l'espace résidentiel comme le lieu d'expression des luttes sociales et des rapports de force entre pouvoir et société. Benjamine L. Read²⁸ s'interroge sur la représentativité, ainsi que la portée des élections des comités de co-propriétaires (業主委員會, *yezhu weiyuanhui*) à Canton, Chongqing et Pékin. Selon lui, leur formation, plus au moins encadrée par l'Etat, manifesterait la volonté des résidents urbains de participer à l'échelon le plus bas de la vie publique. Ces organisations contribueraient à formation d'un lien social autonome basé sur la défense du droit des acquéreurs. Zhu Jiangang²⁹ qui étudie les litiges relatifs au non respect des contrats de vente ou d'entretien du logement est toutefois plus nuancé. De plus, seule une fraction restreinte de la population est concernée : les citoyens possédant les moyens d'accéder à la propriété d'une habitation neuve. Enfin, en ce qui concerne Shanghai, ces travaux ne prennent pas en compte les déplacements de population, phénomène caractéristique de la rénovation urbaine et qui concerne la majorité des citoyens initialement installés en centre-ville.

Du redéploiement du parc résidentiel à la reconfiguration sociale de la métropole

Au tournant du XXI^e siècle, l' chinois entreprend de reconverter le secteur du logement à l'économie de

marché. Shanghai, confronté à une pénurie endémique d'habitations, adopte alors une politique de construction d'immobilier résidentiel de grande envergure. Celle-ci poursuit trois objectifs majeurs : la mise à disposition d'un nombre satisfaisant d'appartements en périphérie urbaine ; la promotion de l'accession à la propriété de logements neufs ; le désengorgement du centre-ville surpeuplé. Si ces mesures semblent viser l'amélioration des conditions de logement (conditions négligées durant les quarante premières années du régime communiste), les objectifs à court terme sont d'ordre plus pragmatique. En effort, comme beaucoup d'autres, cette réforme lancée du haut vers le bas est le fruit de la volonté de l'Etat. Pour la municipalité de Shanghai, l'argument du confort joue avant tout un rôle d'appel. Il a pour fonction d'aider la croissance économique, grâce au développement de la promotion immobilière. Il fournit aussi un prétexte au renouvellement de la physionomie urbaine. Il contribue enfin au maintien de la stabilité sociale et participe, en cela, d'une stratégie de relégation de l'individu à la sphère privée.

Le redéploiement du parc résidentiel de Shanghai s'est effectué, de 1992 à 2004, en trois temps³⁰. Durant une première phase expérimentée privatisée. Cette phase est marquée par la construction anarchique de logements neufs en banlieue. L'offre proposée, déconnectée de toute logique de marché, ne correspond pas à une demande effective et ne s'appuie sur aucun modèle architectural éprouvé. Ces habitations, ne trouvant pas preneur, seront pour certaines rachetées par l'Etat, pour d'autres vouées à la démolition. Dans une seconde phase (1996-2002), la privatisation du marché du logement se généralise. Cette phase se caractérise par la réglementation des constructions et le lotissement massif des parcelles disponibles en proche périphérie. Par ailleurs, les constructions neuves, implantées en dehors de la ceinture autoroutière, font l'objet de mesures incitatives d'accession à la propriété : élaboration d'un système de prêts bancaires, standardisation des constructions, opérations promotionnelles, etc.

A partir de 2003, les espaces constructibles se raréfient à l'intérieur du nouveau périmètre du centre-ville (défini depuis 2000 par la ceinture autoroutière extérieure). L'accent est alors mis sur la rénovation de l'enceinte du noyau historique, bordé par le périphérique intérieur. La réhabilitation urbaine renouvelle les perspectives d'investissement offertes aux promoteurs immobiliers. D'une part, les autorités locales souhaiteraient financer la restauration du parc résidentiel hérité de l'époque des concessions et de la période maoïste. D'autre part, la mise aux normes des immeubles leur permettrait de se délester de logements non commercialisables en raison de leur vétusté³¹. A l'horizon de l'exposition universelle 2010, l'avancement du projet devient pressant. Cet événement médiatique est de première importance pour Shanghai qui ambitionne d'intégrer le club restreint des métropoles mondialisées.

D'un point de vue officiel, la standardisation du logement à Shanghai atteste de la vue l'élévation générale du niveau de la vie. Sur le terrain, les directives de l'Etat se traduisent par un grand remue-ménage et par une reconfiguration sociale sans précédent de l'espace urbain. De façon schématique, elles tendent à disséminer

la pauvreté dans des enclaves périphériques et à concentrer les richesses au cœur de la ville. 38 millions de mètres carrés de bâti ancien ont été détruits depuis 1990 dans les dix arrondissements centraux de la métropole. Parallèlement, plus de 800 000 familles (2,7 millions d'habitants) ont été déplacées vers la banlieue entre 1992 et 2001. Depuis la désignation de la cité, en 2002, comme site de l'exposition universelle, l'activité des bulldozers a redoublé d'intensité. La rénovation du centre urbain aurait touché 98 750 foyers (environ 340 000 habitants) en 2002 et 79 000 foyers (environ 270 000 personnes) en 2003. Au 1^{er} octobre 2004, la population concernée au cours des neuf premiers mois de l'année était estimée à 9 500 foyers (environ 33 000 habitants)³². Quelle que soit la fiabilité des statistiques officielles, les résidents expulsés participent, de façon contrainte, à la *gentrification* du centre-ville. La rénovation de ces espaces densément peuplés par la démolition ou, plus rarement, par la restauration³³ est à l'origine de manifestations régulières de mécontentement. Lors d'une séance de travail spéciale tenue en juin 2003, Han Zheng, maire de Shanghai, aurait déclaré que la multiplication des opérations de déplacement, mettant en péril la paix sociale, jouait une influence néfaste sur le développement de la métropole³⁴.

En termes économiques, l'intérêt des expulsions est pourtant indéniable. D'après Wang Lianli, leur poursuite serait même indispensable. En effet, les évictions massives entretiendraient la bulle immobilière et soutiendraient ainsi le développement économique³⁵. En revanche, les déplacements mettent à mal la légitimité du pouvoir politique. Au niveau local, l'arbitrage entre profits financiers et intérêts civils s'avère délicat. La presse internationale a amplement fait état des excès de la promotion immobilière sur l'ensemble du territoire chinois. Considérant le parti des victimes, elle a souligné les violations des droits des habitants³⁶. Face à la pression des médias, le comité central du Parti communiste a entériné, fin 2003, une directive nationale interdisant les évictions forcées. Cette ébauche d'encadrement juridique s'est trouvée consolidée, en mars 2004, par l'inscription du droit de la propriété privée dans la Constitution. Mais les manifestations de colère des habitants n'ont pas diminué pour autant³⁷.

Tandis que la presse shanghaienne vante le succès « d'opérations d'installation modèles »³⁸, la presse nationale débat de l'adoption du droit commercial comme fondement juridique des « contrats de déplacements ». Les publications économiques font état, quant à elles, des malversations dont se rendent coupables certaines sociétés de promotion immobilière³⁹. Mais le bien-fondé de telles opérations n'est pas remis en question. On leur reconnaît au contraire toute une série de vertus. Les opérations de « déménagement » permettraient à l'Etat de standardiser les différentes formes de propriété du logement, et de reconquérir, « au profit du plus grand nombre », les espaces stratégiques de la ville. Elles offriraient également aux populations à faibles et à moyens revenus la possibilité d'accéder à la propriété en dehors du marché, et d'accéder au confort domestique dans un périmètre « proche du centre ville ».

Dans la pratique, comment s'effectuent aujourd'hui les expulsions ? Quelles sont les raisons de

l'insatisfaction des citoyens déplacés ? En quels termes sont exprimées leurs doléances ? L'étude de Jianyeli, quartier historique du centre urbain en instance de réhabilitation, permet d'avancer différents éléments de réponse. Ce projet-pilote de restauration, dirigé par l'arrondissement de Xuhui, s'effectue sur fonds publics. Bien qu'à vocation d'intérêt général, la rénovation de Jianyeli est devenue l'objet d'un bras de fer entre les autorités locales et les habitants. L'épineuse question des évictions est au cœur du désaccord.

La rénovation de Jianyeli

Jianyeli est un *lilong* (裏弄) : un quartier résidentiel, construit entre 1930 et 1938 au cœur de l'ancienne concession française à Shanghai. Constitué de maisons mitoyennes de deux à trois étages, il fut conçu à l'origine pour accueillir 260 familles. Gré des événements historiques (occupation japonaise, guerre civile), ses premiers résidents hébergèrent temporairement de nouveaux arrivants venus se réfugier sous l'autorité des puissances étrangères. En 1956, le gouvernement réquisitionna tous les logements privés, entraînant une redistribution des espaces d'habitations. Au cours de la révolution culturelle, l'arrivée intempestive de nouveaux occupants⁴⁰, aggrava le morcellement des logements de Jianyeli. Au premier janvier 2003, la population du *lilong* était estimée à 3 000 habitants répartis en 1 050 foyers⁴¹.

Les autorités de Xuhui, l'arrondissement de Shanghai dont dépend Jianyeli, mènent une politique de rénovation urbaine, à l'instar des autres secteurs du centre-ville. Dans ce contexte, Jianyeli jouit d'un traitement privilégié. Son classement sur la liste des quartiers à préserver, ainsi que son inscription à l'intérieur d'un périmètre faisant l'objet d'un plan de conservation, lui permettent d'échapper à la démolition et de bénéficier d'un projet de restauration. Officiellement, l'opération constitue un projet prioritaire pour l'arrondissement de Xuhui. Celui-ci tente de mettre au point un modèle pour la rénovation des quartiers historiques du centre de Shanghai. Les autorités locales concentrent leurs efforts sur trois points essentiels : le financement de la rénovation ; l'authenticité de la restauration ; la gestion des populations d'origine. Comment est réglée la question du déplacement des résidents ?

D'un point de vue légal, l'éviction des habitants de Jianyeli s'appuie sur deux textes réglementaires publiés par le Bureau de la gestion des ressources foncières de l'immobilier résidentiel de la ville de Shanghai (上海市房屋土地资源管理局, *Shanghai shi fangwu tudi ziyuan guanli ju*) : la directive « 111 » (c'est-à-dire du 1^{er} novembre 2001)⁴² sur la gestion du déplacement des résidents urbains, et un second texte qui porte, quant à lui, sur la préservation de la physionomie des quartiers historiques de Shanghai⁴³.

Eu août 2003, la Société de déplacement de Xuhui, qui a un statut d'entreprise d'Etat et est chargée de faire évacuer les lieux, diffuse par voie d'affichage public une première mise en demeure à l'attention des résidents de Jianyeli⁴⁴. Cette annonce est suivie d'une opération d'information pratique. Les deux règlements évoqués sont distribués à chaque foyer, accompagnés du montant du dédommagement auquel chacun peut prétendre

en fonction des caractéristiques de son logement. La presse locale publie alors plusieurs dossiers justifiant, d'une part, la nécessité du projet de rénovation et débattant, d'autre part, des méthodes à adopter concernant la restauration du bâti. La société de déplacement refuse, quant à elle, de présenter l'autorisation de la municipalité agréant officiellement les expulsions. Toute demande de justification quant à la légitimité de la procédure mise en place est également esquivée. Les fondements, pour le moins opaques, du marché imposé aux résidents du *lilong* ne peuvent pas être discutés. Or les termes de la transaction leur sont défavorables. Celle-ci consiste à leur fournir un modeste logement en lointaine banlieue ou à leur allouer une compensation financière jugée insuffisante. Trente pour cent des habitants acceptent toutefois la proposition de la société de déplacement, et partent dans les délais spécifiés. Les autres ne bougent pas en dépit d'une double répétition de l'avis d'expulsion. Jianyeli devient alors la scène d'affrontements entre les autorités de l'arrondissement, représentées par la Société de déplacement, et les récalcitrants, retranchés dans leur fief. La guerre de position se prolonge jusqu'à la fin de l'année 2003. Les délais d'expulsion sont alors prolongés jusqu'au mois de juin 2004.

La résistance des habitants

Début août 2003, l'arrondissement de Xuhui promulgue un décret mettant fin au droit d'utilisation des logements de Jianyeli. Ce droit avait, à l'origine, été accordé aux occupants pour une durée indéterminée. Les habitants de Jianyeli n'ont pas pu accéder à la propriété de leur logement pour deux raisons : premièrement, la division de chaque unité de logement entre un nombre trop important de ménages et, deuxièmement, la vétusté du bâti. La non conformité des habitations aux nouvelles normes : absence de sanitaires individuels, partage des cuisines, déficience du système d'évacuation des eaux usées, etc., rendait les logements de Jianyeli non commercialisables. Le décret promulgué par l'arrondissement de Xuhui annonçait une mise en demeure d'expulsion imminente ; celle-ci intervint le 18 août 2003.

La forme et le montant des dédommagements attribués aux occupants de Jianyeli en compensation de l'évacuation des lieux, sont laissés à l'entière discrétion de la Société de déplacement de l'arrondissement de Xuhui. La valeur du bâti est fixée très en-dessous des tarifs pratiqués sur le marché⁴⁵. La Société de déplacement ne prévoit, par ailleurs, aucune mesure prioritaire en faveur des habitants pour un retour dans les logements rénovés. Ces logements seront donc accessibles au même prix du marché pour les anciens habitants que pour les nouveaux acquéreurs... Face aux questions pressantes des habitants, espérant réintégrer leur domicile, la société de déplacement élude le problème en annonçant un prix d'achat rédhibitoire : cinq millions de yuans⁴⁶, au minimum, par maison restaurée. Les indemnités de déplacement étaient évidemment loin de couvrir une telle somme. Il était donc inutile d'espérer un relogement sur place.

Ces conditions n'ont fait l'objet ni de consultations préliminaires avec les résidents, ni d'un arbitrage avec

l'aide d'experts indépendants. Un mois après la mise en demeure d'expulsion, la majorité des résidents répondent à l'injonction autoritaire de départ et à l'insuffisance des dédommagements, par un refus d'obtempérer. Dans un premier temps, cet état de choses n'est d'ailleurs pas imputé à la municipalité de Shanghai. C'est la Société de déplacement de l'arrondissement de Xuhui qui est jugée responsable. Selon les habitants, celle-ci aurait profité de carences juridiques pour imposer sa propre interprétation de la loi et tirer profit des expulsions. En l'absence d'une possibilité de recours en justice, les résidents commencent alors à négocier, au cas par cas, un accord en leur faveur. S'ouvre, pour chacun d'entre eux, le choix entre trois modes de contestation : attendre (等, *deng*) de nouvelles propositions plus avantageuses ; s'en remettre à l'Etat (靠, *kao*) pour la gestion de leurs difficultés matérielles ; ou semer le trouble (鬧, *nao*) en s'en prenant aux agents de la Société de déplacement.

Aux yeux des autorités, Jianyeli ne constitue rien de plus qu'une simple poche de pauvreté enclavée au cœur d'un territoire stratégique. Sa conservation en l'état ne correspond pas à la politique de représentation prestigieuse de la ville que le pouvoir entend mener. Elle n'est pas non plus rentable en termes financiers : le puissant bureau de la gestion des ressources foncières de l'immobilier résidentiel de l'arrondissement de Xuhui espère tirer meilleur parti d'une parcelle aussi peu valorisée. Enfin, le *statu quo* ne satisfait pas davantage les habitants eux-mêmes : la vétusté du quartier est source de réclamations incessantes auprès du gouvernement local.

Bref, pour les administrateurs comme pour les administrés, la rénovation de Jianyeli est tout aussi indispensable, qu'inéluctable. Mais sur quelles bases devait-elle être entreprise ? D'un point de vue pratique, la prise en compte des revendications de la population d'origine aurait incontestablement généré des difficultés en raison de la densité du peuplement. Mais d'autres enjeux décidèrent, sans doute, du sort des résidents du *lilong*. Il est nécessaire d'évoquer, à ce sujet, les intérêts divergents des différents organes administratifs en charge du dossier : les bureaux de Xuhui d'une part, et les bureaux de la gestion foncière et leur client local : le groupe de l'immobilier résidentiel de l'arrondissement de Xuhui (徐匯區房地權, *Xuhuiqu fangdiquan*)⁴⁷ d'autre part. Les urbanistes, invoquant les directives du schéma directeur 2000-2020, insistent sur la nécessité de préserver ; les gestionnaires du foncier argumentant du manque à gagner d'une telle démarche optent, quant à eux, pour la démolition de Jianyeli et la construction de nouveaux bâtiments. Le débat n'est pas encore tranché lorsque démarrent les expulsions... Son issue importe d'ailleurs peu au coordinateur du projet, le dirigeant de l'arrondissement de Xuhui. En tant que responsable de la mise en œuvre de l'opération, son intérêt réside dans une exécution rapide des travaux, condition de l'avancement de sa carrière politique personnelle.

« Foyers cloués »⁴⁸ Contre « société-voyou »⁴⁹

A partir de juin 2004, la société de déplacement de l'arrondissement de Xuhui n'aurait plus obtenu de crédits

de la Banque de la construction. Que ce soit faute de financements ou pour d'autres raisons, le processus de déplacement est alors stoppé. Dans la moitié de l'été, les logements déjà démolis deviennent le repère des rats et des insectes. Il s'en dégage une odeur âcre de décomposition. Ce *statu quo* se prolonge jusqu'à l'inspection, en septembre 2004, de l'avancement du projet par Sun Chao, le maire de l'arrondissement de Xuhui. La municipalité décide alors d'accélérer les expulsions et d'en finir avec les récalcitrants. Pour ce faire, elle consent à débloquer de nouveaux fonds. Malgré ces efforts, il reste encore, au début du mois de novembre 2004, environ 250 ménages sur les quelques 1 000 foyers initialement installés dans *lilong*.

La société de déplacement met alors en place une nouvelle stratégie. Le 25 novembre, elle fait entrer en scène 200 travailleurs migrants (民工, *mingong*). Il ne s'agit cependant pas d'ouvriers, comme ceux qui, arrivés en famille, au mois de mars 2004, travaillaient à la démolition des logements libérés (une cinquantaine de personnes). Ces nouveaux arrivants ont été spécialement recrutés pour assiéger les irréductibles. Répartis en équipes, chacune dirigée par un chef muni d'un talkie-walkie, ils suivent les faits et gestes des habitants selon les consignes de la société de déplacement. La population du *lilong* se divise dès lors en trois groupes : les habitants récalcitrants, les ouvriers travaillant à la démolition et les employés de la société-voyou. La mission de ces derniers, gratifiés d'un salaire conséquent — 50 yuans par jour⁵⁰ — consiste pour l'heure à rendre la vie des résidents impossible en les effrayant et en les maltraitant. Différentes tactiques sont employées pour déloger les assiégés.

Les *mingong* reçoivent l'ordre d'investir tous les espaces du *lilong* : c'est-à-dire les espaces communs et les maisons vides évidemment, mais aussi les maisons dont certains logements sont encore occupés. Cela permet à la société de déplacement d'effectuer une première démonstration de déplacement d'effectuer une première démonstration de force : sous ses directives, les migrants fracturent les portes extérieures des maisons en l'absence de leurs occupants. Ils prennent ensuite possession des espaces initialement occupés par d'anciens colocataires déjà partis.

Deuxième action marquante, les *mingong* s'appliquent à faire du tapage et du grabuge. Quotidiennement, ils parcourent le *lilong*, dès 5h00 du matin et jusqu'à 10h00 du soir, armés de haut-parleurs et de sifflets, tambourinant aux portes, etc. A plusieurs reprises, le vacarme se poursuit jusque tard dans la nuit. La pression psychologique est aussi adaptée en fonction de la situation de chaque foyer. Une personne âgée a droit à la diffusion, sous ses fenêtres, de prières bouddhiques psalmodiées lors des rites funéraires. Devant un foyer abritant un nouveau-né, les migrants hurlent et tapent à la porte pour accompagner les cris du nourrisson effrayé. Les habitants ayant rompu les négociations avec les employés de la société de déplacement font l'objet d'un traitement particulier : un groupe de « travailleurs » s'installe devant leur domicile pour « jouer au poker », c'est-à-dire faire du bruit bien sûr, mais aussi empêcher la circulation des occupants, et éventuellement en découdre verbalement et physiquement avec eux. Le groupe se disperse le jour où la

société de déplacement peut à nouveau venir présenter ses conditions ; il se reforme immédiatement si les négociations n'aboutissent pas.

Intimidations et menaces portent rapidement leur fruit ; à la mi-décembre, la moitié des habitants terrifiés ont déménagé. Une centaine de foyers ont accepté les nouvelles propositions qui viennent de leur être faites. Celles-ci ont été revues à la hausse. Cette politique de la carotte et du bâton les a incités à signer le contrat de déplacement à contrecœur et à quitter les lieux au plus vite. A la mi-décembre 2004, demeurent les résidents initialement les mieux logés et des habitants irréductibles. Aucun d'entre eux n'invoque le droit d'usage de leur logement, pourtant reconnu comme équivalent à un droit de propriété, et que la restauration du bâti de leur maison ne peut leur retirer. Ces retranchés refusent de partir car ils estiment ne pas faire l'objet d'un traitement juste, et sont également excédés par les procédés, l'attitude et les discours ubuesques tenus par les procédés, l'attitude et les discours ubuesques tenus par les représentants de la société de déplacement. Ils se plaignent des atteintes aux droits de l'homme dont ils font l'objet, mais ne revendiquent pas leur droit. Ils se montrent résignés et exigent simplement une compensation jugée plus « raisonnable » (合理, *heli*) contre la spoliation de leur bien.

Ces irréductibles sont confrontés à de nouveaux déboires. La campagne de pénétration par effraction dans les logements occupés se poursuit. Elle s'accompagne dès lors de saccages, de pillages et de vols : fenêtres, portes et verrous mis hors d'état d'usage, tuyauterie, meubles et climatiseurs endommagés, bicyclettes, vêtements, téléviseurs, microondes, machines à laver dérobés, etc. Ces actes de vandalisme sont de préférence perpétrés en l'absence des occupants, mais la pénombre de la nuit (les câbles de l'éclairage public ayant été sectionnés) suffit parfois à couvrir les larcins. De façon significative, les malfaiteurs ne cherchent pas tant l'argent et les objets de valeur, qu'une expression de rage et de frustration. La police, quant à elle, compatit avec les habitants éberlués ou leur demande de lui désigner les coupables pour pouvoir procéder à leur arrestation !

Le nettoyage du *lilong* n'est plus assuré depuis longtemps. Les espaces communs et les logements détruits ont été transformés en ramassis d'ordures. S'y ajoutent dorénavant les déjections quotidiennes des 200 travailleurs migrants. Ces excréments servent également de projectiles envoyés dans les fenêtres et dans les cours des insoumis. Les altercations graves entre employés de la société de déplacement et habitants, se soldant par des coups et blessures (côtes et mâchoires brisées), ont également été nombreuses depuis le début du processus d'expulsion, au moins une demi-douzaine. Si elles ne sont pas quotidiennes, elles constituent pourtant le principal motif de mécontentement des habitants et d'expression de colère collectives. Ainsi, en novembre 2003, les résidents de Jianyeli se réunissent spontanément et bloquent le siège de la société de déplacement, situé à quelques pas du *lilong*, après le passage à tabac de trois résidents. Le 28 novembre 2004, au soir, ils immobilisent à nouveau la circulation sur la rue Jianguo desservant leur *lilong*, en raison des coups portés

à une personne âgée intervenue dans une dispute. Ce jour là, la foule n'accepte de se disperser qu'à la venue du maire de l'arrondissement en personne. Cinq représentants se désignent alors pour exprimer les exigences de l'ensemble des habitants. Ils réclament que leur protection physique et la sécurité de leurs biens soient assurées, le renvoi immédiat des *mingong*, la possibilité de retourner dans leur logement à la fin de l'opération de restauration. Le maire les écoute en proférant des paroles rassurantes. Mais il ne cède pas, en substance, à leurs revendications.

Le confort sous la contrainte : s'accommoder des circonstances ou comment tirer parti du sort ?

Depuis le début du processus d'expulsion de Jianyeli, de nombreuses plaintes individuelles et plusieurs pétitions collectives, incriminant les malversations de la société de déplacement de Xuhui, ont été déposées aux niveaux du quartier (街道, *jiedao*), de l'arrondissement, et de la ville.

Aucune d'entre elles n'a cependant abouti à une intervention étatique en faveur des plaignants. Pour quelles raisons ces revendications ne suscitent-elles pas davantage de réactions ? Au dire des habitants, les agissements scandaleux dont ils sont victimes, sont à imputer à l'absence de dialogue direct entre dirigeants et dirigés. Perdu dans les méandres de la bureaucratie, leur cas suscite, au mieux, l'indifférence, au pire, essuie le refus de sa prise en considération. Beaucoup de résidents sont désorientés, et les membres du Parti notamment se sentent trahis : ils ne savent plus ni à qui s'adresser, ni à qui vouer leur confiance. Selon eux, le pouvoir d'Etat est une « institution sociale à double visage » (白社会, 黑社会, *bai shehui, hei shehui*), dissimulant un fonctionnement mafieux sous des ambitions honorables. Le régime se place ainsi « au-dessus de la législation qu'il édifie tout en s'y soustrayant » (權頒法, 而不是法頒權, *quan ban fa, er bu shi fa ban quan*) Concrètement, il utilise un « glaive à double tranchant » (黑道, 白道, *hei dao, bai dao*), invoquant la force légitime de la loi lorsque celle-ci sert ses propres intérêts, tout en ayant recours à des pratiques illégales lorsque ses objectifs sont menacés. Pour quelles raisons les habitants de Jianyeli se seraient-ils obstinés à faire valoir un droit, qui de toute évidence, ne s'applique pas à leur cas ? Ne voyant pas l'intérêt de mener une action en justice, ils sont également divisés quant à la riposte à mettre en œuvre face à la société de déplacement.

Au-delà du sentiment de révolte général, les derniers résidents du *lilong* ont du mal à formuler des exigences communes. Echaudés par les vagues de répression successives depuis l'avènement de la République populaire, ils se montrent méfiants vis-à-vis de toute forme de revendication organisée. Si pour qualifier la situation, les plus âgés se réfèrent à la terreur éprouvée sous l'occupation japonaise, les personnes d'âge mûr évoquent, quant à elles, le climat de suspicion régnant durant la révolution culturelle. Du souvenir des dénonciations, ils ont tiré l'enseignement suivant : se méfier de tous, veiller à l'intérêt du cercle familial et ne pas se préoccuper du sort d'autrui. Du choc suscité par la répression de 1989 subsiste également une dé

sillusion par rapport à la contestation. L'action publique au grand jour ne leur semble pas seulement d'une portée dérisoire, elle est surtout estimée dangereuse. Une telle perception a, par exemple, été entretenue par la rumeur lors de l'affaire Zhou Zhengyi⁵¹. Peur fondée ou crainte injustifiée, la menace de la répression est employée à dessein.

Dans le même temps, l'accession au confort domestique, présentée comme une opportunité unique offerte par les relogements en banlieue, sert d'appât. En tant que gens du petit peuple (老百姓, *laobaixing*), c'est-à-dire « sans pouvoir, sans argent, sans appuis » (無權, 無錢, 無關係, *wu quan, wu qian, wu guanxi*), les habitants de Jianyeli se sont résignés depuis les réformes économiques à compter pour peu de chose. Les déplacements leur offrent l'occasion de bénéficier d'un avantage bien plus intéressant, à court terme, que la reconnaissance de leurs droits. Les récalcitrants auraient volontiers fait fi de toute revendication de justice et de légalité, et se seraient contentés de leur sort, s'ils n'avaient eu le sentiment de faire l'objet d'un traitement « inégalitaire » (不公平, *bu gongping*), voire « contraire au bon sens » (不講道理, *bu jiang daoli*), et en définitive « désavantageux » (不合算, *bu hesuan*). Dans l'ensemble, plus les compensations matérielles sont jugées insuffisantes, plus la logique des expulsions paraît inéquitable aux récalcitrants. De plus, en raison des mauvais traitements qui leur sont infligés, il ne leur est plus possible de camper inferturbablement sur leurs positions.

Le succès des revendications pourrait dépendre à la fois de la lucidité et de la capacité d'endurance des habitants. Ceux-ci disposeraient de deux armes pour se défendre en toute légalité : le temps et le recours au Bureau des plaintes (上訪, *shangfang*). Le temps joue contre le pouvoir, l'improductivité coûtant excessivement cher aux acteurs économiques. Ainsi à Shanghai, le refus opiniâtre d'un seul d'habitant aurait fait échouer plus d'une opération d'aménagement urbain, que celle-ci ait été de nature commerciale ou d'intérêt public. D'où la nécessité, pour l'Etat, de ménager les intérêts de chacun. La procédure du recours permet, quant à elle, de dénoncer les pratiques illégales dont les citoyens peuvent être victimes. Activant la machinerie administrative, elle jouerait sur les conflits d'enjeux politiques au sein du Parti. En l'occurrence, les directives de l'Etat central visant à préserver la stabilité sociale auraient, en outre, pour mission de juguler les excès de la promotion immobilière.

Face à « crispation » (不文明, *bu wenming*) des procédés utilisés par la société de déplacement, certains résidents de Jianyeli tentent donc un « recours » à Pékin. Un groupe d'une dizaine de foyers se constitue le 19 décembre 2004 pour envoyer un émissaire porter leurs doléances à la capitale. Ils espèrent, ce faisant, obtenir du ministère de la Construction l'ouverture d'une enquête sur leur cas et, par ce moyen, faire pression sur la société de déplacement.

Leur représentant part le 20 décembre 2004 déposer un dossier à charge au Bureau des plaintes du Conseil d'Etat (國務院信訪辦公室, *guowuyuan xinfang bangongshi*). La plainte n'est pas acceptée. Faute d'avoir fait

l'objet d'un recours préalable en justice, elle ne peut être examinée. On conseille toutefois au messager de se rendre au ministère de la Construction pour y exposer le litige. Les délits relatés ne paraissent malheureusement pas émouvoir les employés du service concerné. Ceux-ci concluent qu'il « n'y a là rien d'alarmant » (沒有實質性的問題, *mei you shizhixing de wenti*). En d'autres termes, aucun crime suffisamment retentissant ne justifie une enquête à Jianyeli... S'agit-il d'un échec ? Pour la moitié des signataires du recours, les négociations aboutissent dans les dix jours qui suivent leur action, sans qu'il n'existe un lien de cause à effet entre ces deux événements. Une compensation de quelques centaines de yuans⁵² leur est concédée en dédommagement des larcins prépetrés par les migrants. L'autre moitié n'attend pas non plus les retombées de la plainte. Certains insurgés optent pour une stratégie de « déménagement par évasion » (奪搬, *duoban*)⁵³ et quittent leur logement sans toucher de dédommagement, en espérant pouvoir négocier ultérieurement leur coopération. D'autres prennent, quant à eux, le parti de jouer le tout pour le tout en refusant de se laisser intimider, ou en se tenant jour et nuit sur la défensive, pour protéger leur bien. Dans le *lilong*, certains réfractaires emploient depuis longtemps des stratégies parallèles : une famille a fait appel à un parent influent vivant aux Etats-Unis, une autre se targue d'avoir recours aux services d'une société secrète (黑社會, *hei shehui*).

Les délais de la procédure d'expulsion qui devait expirer le 31 décembre de l'année 2004, ont été à nouveau prolongés de trois mois. Le nombre des migrants a diminué de moitié. Les véritables travaux de démolitions commencent⁵⁴. Le 5 janvier 2005, les actes de vandalisme : effractions, cambriolages, saccages de domiciles privés, etc., reprennent cependant de plus belle. Selon les employés de la société de déplacement, il demeurerait à cette date, une centaine de foyers, à Jianyeli, dont « les difficultés seraient très prochainement résolues »⁵⁵.

La pression sans la répression : définition des règles implicites du jeu

En résumé, Jianyeli, objet d'une opération-pilote de restauration, permet aux autorités de l'arrondissement de Xuhui d'expérimenter de nouvelles méthodes concernant trois aspects de la réhabilitation, le financement est maîtrisé par les autorités locales ; pour cette raison, l'évacuation des lieux s'effectue sur fonds publics, sans l'intervention extérieure d'une société de développement immobilier. Deuxièmement, la rénovation du bâti doit respecter la fonction d'habitation des bâtiments d'origine. Troisièmement, ce projet, qui prend pour prétexte l'amélioration des conditions de logement, se veut procéder d'un équilibre entre pouvoir d'Etat et intérêts de la population... Mais Jianyeli, à l'instar de la majorité des secteurs résidentiels en réhabilitation, est devenu la scène et l'enjeu d'un conflit de pouvoir ordinaire. Certains objectifs poursuivis par l'opération, qu'il s'agisse de la valorisation de l'arrondissement de Xuhui, de la reconnaissance du mérite personnel de son dirigeant, ou de la recherche de gains au profit des administrations locales, sont à la racine du problème. Celui-ci réside dans le cumul par les autorités de deux rôles incompatibles : celui d'administrateur et celui

d'acteur économique. De la vente de logements extrêmement bien situés, dont la municipalité de l'arrondissement n'est propriétaire qu'en raison des aléas de l'histoire, découle le litige avec les résidents. Ceux-ci ne sont pas dupes, ils savent que les habitations qu'ils occupaient, parfois depuis plusieurs générations, seront revendues à prix d'or. Pour le gouvernement local, il est difficile d'être juge et partis sans enfreindre la loi, c'est-à-dire sans adapter à sa convenance les dispositions réglementaires municipales et sans contourner les directives du gouvernement central. Ce sont alors des méthodes de reprise en main héritées de l'époque maoïste qui sont employées pour aplanir les différends. La société de déplacement, à laquelle l'arrondissement de Xuhui a délégué le problème, sait qu'en cas de résistance seule la crainte d'un châtement peut avoir raison de l'insoumission des habitants, comme elle viendrait à bout d'enfants indociles. Elle s'efforce donc de trouver une méthode efficace pour faire pression sur les récalcitrants sachant qu'elle ne pourra compter ni sur l'aide de l'armée, ni sur celle de la police. Les *mingong* dressés, à dessein, contre les récalcitrants se voient ici attribuer un-rôle inédit. La société de déplacement leur offre l'occasion de se déjouer sur des citoyens qui habituellement les méprisent. Elle trouve également, en eux, un bouc émissaire tout désigné, sur qui reporter la responsabilité des méfaits perpétrés.

Par ailleurs, l'issue des processus de négociation montre comment, en s'accommodant d'un projet de déplacement qui leur est imposé, la majorité des habitants de Jianyeli estiment tirer profit de la situation en accédant à davantage de confort matériel. En réalité, ils échangent un privilège de plus en plus convoité — habiter en centre-ville — contre un avantage qui ne leur était pas forcément accessible : disposer d'autant de logements indépendants que chaque foyer compte de ménages. Cela permet également de comprendre pour quelles raisons certains des foyers insatisfaits, poussés dans leurs derniers retranchements, en viennent à s'organiser momentanément pour défendre leurs intérêts communs.

Quelle évolution des règles du jeu ?

A Shanghai, la conversion du secteur de l'immobilier résidentiel à l'économie de marché intervient dans un contexte de pénurie endémique de logements. La modification radicale des règles d'accès à l'habitat, marquée par l'abandon de l'ancien système, se double d'une réévaluation des normes du confort domestique. Mais de nombreux urbains n'ont ni le désir, ni les moyens de payer le prix d'un tel processus. Les conséquences sont multiples et importantes. L'espace résidentiel est redistribué en fonction d'une nouvelle ségrégation sociale. Trois objectifs sont poursuivis par la politique de redéploiement du logement. Il s'agit tout d'abord de soutenir le développement économique, ensuite de promouvoir le renouvellement de la physionomie urbaine, enfin de pérenniser la stabilité sociale. Concernant ce dernier point, l'investissement financier représenté par l'habitat, ainsi que la jouissance de meilleures conditions de logement devraient, selon les dirigeants chinois, contribuer à reléguer les revendications sociales dans les limites de la sphère privée. La mise en application de ces di

fférents objectifs suscite, cependant, deux grands types de contestation : le premier concerne la privatisation de la gestion des logements neufs placés sur le marché. Le second intéresse la politique de rénovation de l'habitat ancien. L'exemple de Jianyeli illustre ainsi un conflit de « dominance urbaine » (accapuration physique et symbolique de l'espace urbain au profit des détenteurs du pouvoir effectif)⁵⁶ lié à la question du déplacement massif des résidents du centre-ville.

Arbitre d'un rapport de forces inégal les autorités de Shanghai relèvent un défi stratégique. Dans le but de stimuler le secteur de la construction et de financer la rénovation de l'habitat ancien, elles font le pari de favoriser les acteurs économiques tout en s'efforçant de ménager les intérêts des habitants. Malgré l'accroissement des inégalités face à l'accès au logement, la double volonté du gouvernement central et des pouvoirs locaux d'éviter les épreuves de force élargit les marges de manœuvres individuelles. Ce qui ne veut pas dire, pour autant, que ces épreuves de force n'ont pas lieu. Elles deviennent un moyen de négociation risqué, mais qui peut s'avérer avantageux à la fois pour les représentants de la municipalité et pour les habitants. En effet, les résidents concernés par un projet de déplacement possèdent rarement les moyens d'accéder à la propriété d'un logement neuf par le biais du marché. Les déplacements sont donc acceptés sous condition d'en négocier les modalités d'application. La maîtrise individuelle de son propre destin et de celui des siens, prime sur l'édification d'un idéal d'équité valable pour tous. La satisfaction ou le dépit sont en fait relatifs à l'amélioration subjective de chaque cas particulier évaluée à l'aune d'un parcours de vie spécifique. Du point de vue du pouvoir, les négociations doivent permettre de juguler les revendications des habitants insatisfaits. Ces accords de circonstances, signés à grands frais, visent à garantir la paix sociale. Si les dirigés ont la possibilité d'exiger, de façon individuelle, l'obtention de privilèges plus étendus, l'organisation des contestataires reste improbable. La constitution d'une société civile demeure en cela verrouillée. Par ailleurs, ce compromis social constitue à plusieurs égards un dilemme pour les gouvernements locaux. Comment entretenir le sentiment d'une amélioration constante de la vie quotidienne ? De quelle façon récolter les financements nécessaires à la poursuite de la rénovation du parc résidentiel ? Par ailleurs, comment proposer des marchés attractifs aux investisseurs étrangers tout en œuvrant à l'encadrement juridique du développement urbain ? Les déplacements de citoyens, permettant un équilibrage *ad hoc* entre intérêts économiques et intérêts de la population, sont peut-être la solution. Celle-ci consisterait à préserver l'Etat de la contestation politique, en négociant, avec une société atomisée, l'attribution d'avantages concrets.

- 1 Au sens de Robert Castel, *Les Métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 1995. La notion de désaffiliation sociale désigne le « mode particulier de dissociation du lien social » qui caractérise la pauvreté aujourd'hui. « Être dans la zone d'intégration signifie que l'on dispose des garanties d'un travail permanent et que l'on peut mobiliser des supports relationnels solides; la zone de vulnérabilité associe précarité du travail et fragilité relationnelle; la zone de désaffiliation conjugue absence de travail et isolement social ».
- 2 Shanghai est la seconde destination des migrants, juste après la province du Guangdong. En 2000, la population migrante à Shanghai atteignait 3,87 millions de personnes, soit environ 24% de la population migrante chinoise.
- 3 Selon le recensement de la population migrante à Shanghai en 2000, les migrants sont définis comme ceux qui ne possèdent pas de *hukou* permanent de Shanghai, quelle que soit leur durée de séjour en ville
- 4 Voir Li Yining, *Zhongguo chengzhen jiu ye yanjiu* (Etude sur l'emploi dans les villes chinoises), Pékin, Zhongguo jihua chubanshe, 2001; Zhu Junyi et Yuan Zhigang, 2001, *Shanghai jiu ye baogao* (Rapport sur l'emploi à Shanghai), Shanghai, Shanghai renminchubanshe, 2001
- 5 Voir Document n° 34 de la municipalité de Shanghai publié en août 2004, *Shanghai shi wailai congye renyuan zonghe baoxian zanxing tiaoli* (Règlements provisoires sur les assurances générales des travailleurs migrants à Shanghai). Gu Jun, *Liudong yu zhixu : liudong renkou wenti guanli yu zhengce de yanjiu* (Mobilité et ordre : Etude sur la gestion et la politique de la population migrante), Zhongguo shehui chubanshe, 2003.
- 6 Ren Yuan, Dushi de guoke : dui 2002 Shanghai chengshi liudong renkou diaocha ziliao de chubu fenxi (Passagers dans la ville : premières analyses sur les données de l'enquête de la population migrante à Shanghai en 2002), *Renkou*, n° 73, 2003, pp 54-61. Pour la scolarisation des enfants de migrants à Chengdu, dans le Sichuan, voir Chloé Froissart, « Les aléas du droit à l'éducation en Chine », *Perspectives chinoises*, n° 77, mai-juin 2003, pp. 23-38
- 7 Laurence Roulleau-Berger et Shi Lu, « Les migrants à Shanghai : formes d'inscriptions urbaines et économiques des migrants dans la ville », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 93, 2003, pp 49-56. Zhang Shenghua, *Shanghai liudong renkou de zhanwang* (Situation et perspectives de la population migrante à Shanghai), éditions Université normale de la Chine de l'Est, 1999.
- 8 En 1969, Michael Piore in « On the Job Training in the Dual Labor Market. Public and Private Responsibilities on the Job Training of Disadvantaged Workers », in Weber A.R. (éd.), *Public and Private Manpower Policies*, Madison, Wisc, proposait de penser la segmentation des marchés du travail en distinguant les marchés primaires et les marchés secondaires : « un marché primaire offrant un emploi stable relativement bien payé, avec de bonnes conditions de travail, de bonnes chances de promotion et des règles de travail gérées de façon équitable ; un marché secondaire sur lequel sont confinés les pauvres, beaucoup moins attirant à l'égard de toutes les caractéristiques précédentes ».
- 9 Document n° 11-2001 de la municipalité de Shanghai, *Guanyu jinyibu jiaqiang benshi wailai renyuan jiu ye guanli de yijian* (Avis sur le renforcement de la gestion des emplois de la population migrante à Shanghai), Bureau de travail et de la protection sociale de Shanghai.
- 10 Document n° 11-2001 de la municipalité de Shanghai, op. cit.
- 11 Depuis mars 2002, la municipalité de Shanghai a interdit la levée de taxes arbitraires sur les migrants pour l'obtention des différentes cartes. En 2003, le Conseil des affaires de l'Etat a publié une circulaire qui stipulait pour la première fois les droits des migrants en ville, notamment en matière de formation professionnelle et de scolarité de leurs enfants.
- 12 Sur le même sujet à Pékin, voir Jean-Philippe Béja et al., « Comment apparaissent les couches sociales. La différenciation sociale chez les paysans immigrés du « Village du Henan » a Pékin », *Perspectives chinoises*, n° 52, mars-avril 1999, pp. 30-43, et n° 53, pp. 44-55
- 13 Laurence Roulleau-Berger, *Le Travail en friche. Les mondes de la petite production urbaine*, La Tour D'aigues, Editions de l'Aube, 1999.
- 14 Robert Castel, op. cit.
- 15 Patrick Cingolani, *La Précarité*, Paris, PUF, 2005.
- 16 François Dubet et Daniel Martuccelli, *Dans quelle société vivons-nous?*, Paris, Seuil, 1998
- 17 Nels Anderson, *Le Hobo. Sociologie du sans-abri*, Paris, Nathan, 1993.
- 18 Laurence Roulleau-Berger, Shi Lu, « Inégalités, disqualification sociale et violences symboliques à Shanghai : l'accès à l'emploi urbain des migrants », *Journal des anthropologues*, n° 96-97, 2004, pp. 233-252.
- 19 Pierre Bourdieu et Patrick Champagne, « Les exclus de l'intérieur », in *La Misère du monde*, Paris, Seuil, 1993.

20 Laurence Roulleau-Berger, « La Chine au seuil du XXI^e siècle : état des lieux », *Revue française de science politique*, n° 4, 2003, pp. 632-635

21 Laurence Roulleau-Berger, Shi Lu, « Routes migratoires et circulations en Chine : entre mobilités intracontinentales et transcendantalisme », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 20, n° 3, 2004.

22 Voir Valérie Laurans, « Logements et confort à Shanghai. L'exemple de Wanli, ensemble résidentiel modèle », *Perspectives chinoises*, n° 68, novembre-décembre 2001, pp. 37-46.

23 Voir Valérie Laurans, « Shanghai dans le champ des études urbaines. Un aperçu de la recherche shanghaienne sur la ville au tournant du XXI^e siècle », étude commandée par l'Antenne franco-chinoise en sciences humaines et sociales à Pékin, www.antennepekin.com.

24 « En fait, nous ne sommes pas du tout habitués à être considérés comme des citoyens (...), au sein même de la ville où nous résidons, nous comptons comme de simples habitants. (...) En dehors du marché commercial, d'une organisation économique et d'institutions juridiques qui lui sont propres, une véritable ville se caractérise encore par l'émergence d'une société civile autonome ». Chen Yingfang, *Shimin yu chengshi shehui* (Citadins et société urbaine), *Dangdai wenhua yanjiu wang* (Réseau de la recherche sur la culture contemporaine) www.cul-studies.com, 20 décembre 2004.

25 Bao Yaming, *Youdangzhi de quanli. Xiaofei shihui yu dushi wenhua yanjiu* (*The Right of a Flaner. Consumer Society and Urban Cultural Studies*), Zhongguo dangdai xueshu sixian wenku (Coll. Pensée scientifique contemporaine chinoise), Zhongguo renmin daxue chubanshe, Pékin, 2004, 276 p. Après *Bars de Shanghai* (2001), *Le Droit d'un flâneur*, décrit le processus d'uniformisation culturelle et sociale auquel la logique commerciale réduit les espaces publics de la métropole.

26 Li Youmei, directrice du département de sociologie de l'université de Shanghai, a travaillé sur la réforme structurelle de l'administration urbaine de Shanghai et sur la gestion des nouvelles communautés résidentielles.

27 Wang Kun, doctorant à Sciences Po Paris, étudie sous la direction du professeur Erhard Friedberg la privatisation de la gestion des ensembles résidentiels.

28 Benjamin L. Read, « Democratizing the Neighbourhood New Private Housing and Homeowner Self-organization in Urban China », in *The China Journal*, n° 49, janvier 2003, pp.31-59.

29 Zhu jiangang, *Guo yu jia zhijian : Shanghai lingli de shimin tuanti yu shiqu yundong de minzhu zhi* (*Between the Family and the State. An Ethnography of the Civil Associations and Community Movements in a Shanghai lilong Neighborhood*), mémoire de thèse en anthropologie, soutenu sous la direction du professeur Joseph Bosco, Université chinoise de Hong Kong, juillet 2002, 250 p.

30 Pour plus de détails concernant la construction massive de logements neufs à Shanghai, voir Valérie Laurans, « Logements et confort à Shanghai », op. Cit.

31 La mise aux normes des habitations vétustes consiste principalement à diminuer leur taux d'occupation, à rénover les réseaux d'alimentation et d'évacuation, à équiper chaque appartement d'une cuisine et d'une salle de bain individuelles, etc.

32 Selon les orientations du schéma directeur 2000-2020, la population des dix arrondissements centraux de Shanghai doit être maintenue aux alentours de 8 millions d'habitants.

33 Depuis 1999, deux îlots d'habitations ont fait l'objet d'opérations de restauration.

Chacune d'entre elles s'est accompagnée du déplacement de la totalité de la population d'origine : il s'agit de Xintiandi, arrondissement de Luwan, et de Jianyeli, arrondissement de Xuhui.

34 Liu Ju, « Dongqian weisha zheyang nan ? », *Xin zhuzhai shidian*, (Pourquoi les déplacements posent-ils tant de difficultés ?, *New home vision*), 24 janvier 2005, version Internet, <http://www.newhouse.chinanews.com.cn>

35 Wang Lianli, « Dongqian maodun shi bu pingdeng jiaoyi chansheng de jiguo » (Les contradictions des déplacements

sont le résultat d'échanges inéquitables), *Beijing dajun jingji guancha yanjiu zhongxin* (Dajun Center for Economics Watch and Studies), Pékin, 16 mars 2004, et « Shanghai wei chengshi gaizao suo fuchu de daijia » (Le coût de la rénovation urbaine à Shanghai), *Beijing dajun jingji guancha yanjiu zhongxin*, Pékin, 15 mars 2004, disponibles à l'adresse www.dajun.com.cn

36 Pour un exemple dans la presse française, voir Philippe Pataud-Célérier, « La Chine en mutation, Shanghai sans toits ni lois », *Le Monde diplomatique*, mars 2004.

37 Les déplacements résidentiels constituent, devant les licenciements, le motif le plus fréquent des plaintes déposées auprès du gouvernement central. Voir Liu Ju, « *Dongqian weisha zheyang nan ?* », op. cit.

38 A propos d'une opération de déplacements réalisée dans l'arrondissement de Yangpu, le quotidien du soir shanghaien *Xinmin wanbao* titrait le 19 décembre 2004 : « Les habitants déplacés font la queue pour signer » (動遷居民排隊簽約, *dongqian jumin paid qianyue*). Le 9 janvier 2005, le même quotidien ne relatait que de façon très évasive un incendie survenu dans *lilong* en destruction de l'arrondissement de Xuhui. D'origine criminelle selon le voisinage, cet incident a causé la mort de deux résidents refusant de quitter les lieux.

39 Voir Xie Guanfei, « Bu shi “buchong anzhi” er shi “jiaozheng caichan guanxi” » (Non pas “dédommager les déplacements”, mais “ajuster les échanges de propriété”), *Zhongguo jingji shibao* (*China Economic Times*), 27 août 2003. Ren Bo, « *Chaiqian zhi su* » (Chroniques des déplacements), *Caijing*, n° 87, 5 juillet 2003.

40 Au début de la révolution culturelle, une ou plusieurs pièces des habitations de Jianyeli n'abritant qu'un seul foyer, furent réquisitionnées par le bureau local de la gestion du logement (房管所, *fang guan suo*). Ces réquisitions visaient à punir les « classes ennemies » et permirent le logement des sans-abri du quartier.

41 *Xuhui bao*, *Jianyeli gaizao baohu zhuankan*, (Journal de Xuhui, édition spéciale sur la rénovation de Jianyeli), 18 août 2003. Les chiffres fournis par le comité de résidents de Jianyeli et établis en fonction du nombre de *hukou* enregistrés dans le *lilong* (c'est-à-dire ne comptabilisant pas les résidents temporaires tels que les migrants), sont différents : ils dénombrent 4 300 habitants pour 1 455 foyers. Établies au milieu des années 1990, ces données ne témoignent pas du mouvement de désengorgement du *lilong* qui a fait suite à la libéralisation de l'accession au logement. Je désigne ici par « foyer », un groupe de personnes unies par un lien de parenté occupant le même domicile. Celui-ci rassemble souvent, au sein de cet espace, plusieurs générations ou plusieurs membres d'une parenté aspirant à se scinder en différents « ménages ».

42 Bureau de la gestion des ressources foncières de l'immobilier résidentiel de la ville de Shanghai, *Gestion du déplacement des résidents urbains de la ville de Shanghai. Réglementation détaillée de mise en vigueur*, 1^{er} octobre 2001 (*shanghai shi chengshi fangwu chaiqian shishi zize*, 2001/10/1).

43 Bureau de la gestion des ressources foncières de l'immobilier résidentiel de la ville de Shanghai, *Réglementation de la préservation des secteurs à caractère historique et culturel et de l'architecture historique éminente de la ville de Shanghai*, novembre 2002 (*shanghai shi lishi wenhua fengmao qu he youxiu lishi jianzhu baohu tiaoli*, *shanghai shi fangwu tudi ziyuan guanli ju*, 2002/11)

44 D'août à novembre 2003, période correspondant au début du processus d'évacuation du *lilong*, trois avis publics (通告, *tonggao*) ont été rédigés par la Société de déplacement de Xuhui, à l'attention des habitants de Jianyeli.

45 Le dédommagement moyen est calculé au départ sur la base de 4 700 yuans (470 euros) par mètre carré de superficie habitable. Sur le marché, le coût de « rachat » du droit d'utilisation d'un logement similaire (une transaction à l'amiable tolérée par le bureau de la gestion de l'immobilier résidentiel) est compris entre 12 000 et 15 000 yuans (1 200 à 1 500 euros) le mètre carré.

46 500 000 euros.

47 Il s'agit d'une entreprise d'Etat chargée, suite à la réforme administrative de la ville, de la gestion du parc résidentiel public qui incombait autrefois aux différents « bureaux de la gestion du logement » (房管所, *fangguan suo*) de l'arrondissement de Xuhui. A ce titre, elle est chargée de la « restauration » (démolition puis reconstruction de bâtiments similaires) des logements classés au patrimoine de la ville.

48 釘子戶, *dingzi hu* : terme populaire désignant les ménages les plus déterminés à résister contre une directive de déplacement.

49 流氓公司, *liumang gongsi* : terme employé par les habitants pour désigner les sociétés de déplacement.

⁵⁰ 5 euros.

⁵¹ Ce magnat de l'immobilier shanghaien a été arrêté suite aux accusations de Zheng Enchong, avocat défendant les intérêts d'habitants expulsés sans aucune compensation. Les meneurs du mouvement de protestation, puis Zheng Enchong lui-même ont été arrêtés. Ce dernier fut emprisonné pour divulgation de secrets d'Etat à une organisation non gouvernementale : Amnesty International. L'affaire a eu un grand retentissement dans la presse chinoise et internationale, voir notamment Lin Huawei, « *Zhou Zhengyi xingshuai* » (Grandeur et décadence de Zhou Zhengyi), *Caijing*, n° 86, 20 juin 2003.

⁵² Quelques dizaines d'euros.

⁵³ Suivant la maxime « en vue d'un combat perdu d'avance, vaincre par la fuite » (*re bu qi, duo de qi*).

⁵⁴ Les administrations en charge du dossier ont finalement opté pour un projet de « restauration » impliquant la démolition de la majorité des bâtiments d'origine.

⁵⁵ « Maintenant, il reste environ cent familles (à Jianyeli). Il s'agit de foyers qui rencontrent des difficultés, mais celles-ci seront très prochainement résolues. » (*Xianzai (zai Jianyeli) hai you 100 dou hu. Tamen dou shi you kunnan de, danshi wenti hen kuai jiu hui jiejie*).

⁵⁶ Voir Henri Lefebvre, *La Production de l'espace*, Anthropos, Paris, 2000.